



N° de résolution
ou annotation

ABSENTS :

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MARDI 7 JUIN 2021, 19h20
VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6
Pierre Levasseur,	siège no 3

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

07.06.21.081

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance extraordinaire ce 7 juin 2021 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Conseiller Berthold Létourneau Siège # 6, Directrice générale – Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 623-2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 14 mai 2021 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

07.06.21.082

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 11 mai 2021 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur les résolutions suivantes :

- Pour adoption le règlement 236-2021 sur la gestion contractuelle ;
- Pour mandater Les excavations Pavages de Beauce Ltée au pavage du stationnement de la municipalité ;
- Adopter un budget pour la fête des voisins ;
- Adopter un budget pour l'achat de feux d'artifices pour la Fête Nationale.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

ADOPTÉE

07.06.21.083

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 236-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 1^{er} juin 2021, par le conseiller Marcel Élément ;

ATTENDU QUE le maire Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

07.06.21.084

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 236-2021, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE

07.06.21.085

RÉSOLUTION POUR MANDATER LES EXCAVATIONS PAVAGES DE BEAUCE LTÉE AU PAVAGE DU STATIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil désire faire paver le stationnement de la municipalité ;
ATTENDU QUE compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut être de gré à gré ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate Les Excavations Pavages de Beauce Ltée à procéder au pavage du stationnement de la municipalité au montant estimé de 32 774.22 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.06.21.086

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LA FÊTE DES VOISINS

ATTENDU QUE la municipalité est inscrite à la Fête des voisins 2020 ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget maximum de 3 000 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉ

07.06.21.087

RÉSOLUTION POUR ACHETER DES FEUX D'ARTIFICES POUR LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE les citoyens ont mentionné apprécier que la municipalité participe aux activités de la Fête Nationale ;

ATTENDU QU'il est important pour le conseil de créer des moments de rassemblements pour les citoyens ;

ATTENDU QUE la Fête nationale se passera selon les directives du gouvernement face à la pandémie de la Covid-19 ;

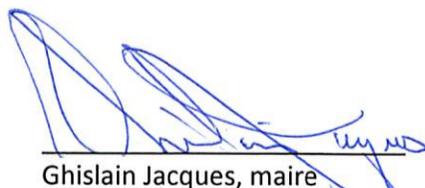
Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget de 300 \$ soit autorisé pour l'achat de feux d'artifices pour l'événement.

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h30.


Ghislain Jacques, maire


Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.